

Décision n° 2024-2 du 29 avril 2024

Demande de subvention à la Fédération Française de Football dans le cadre du FAFA pour la réalisation des travaux de mise en conformité des vestiaires

Le Maire d'Ardentes

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 dont Monsieur le Préfet de l'Indre a accusé réception le 29 mai 2020 accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire et notamment de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions.

Considérant qu'il convient de solliciter la Fédération Française de Football dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la réalisation des travaux de mise en conformité des vestiaires,

Décide

Article 1 : que le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

| Dépenses HT | | Recettes | |
|--------------------|--------------------|---------------------|-------------------|
| Travaux | 39 474.96 € | FAFA 20% | 8 000.00 € |
| Divers | 525.04€ | | |
| | | Autofinancement 80% | 32 000.00 € |
| | | | |
| TOTAL HT | 40 000.00 € | TOTAL | 40 000.00€ |

Article 2 : de solliciter une aide financière de la Fédération Française de Football (FFF) dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

Article 3 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance.

Un extrait en est affiché à la mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet de l'Indre le 29 avril 2024

Fait à Ardentes, le 29 avril 2024

Le Maire

Gilles CARANTON